

## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

### PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, salle de la télécabine, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

**Date de convocation :** 11 juillet 2023

**PRÉSENTS :** Estelle COUDERT, Vincent FREMONT, André JORDAN, Rébecca VERMANT, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine CULLAZ, Françoise JOCHUM, Yves DELALE et Sophie COTTET.

**ABSENTS EXCUSES :** Catherine VULLIEZ (procuration à Rébecca VERMANT), Dominique HALLOT (procuration à André JORDAN) et François MITHIEUX (procuration au Maire).

**ABSENTS :** Laurent MUDRY et Kévin DELALE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Catherine CULLAZ

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2023 est approuvé par les élus.

#### ORDRE DU JOUR :

- Programme de coupes de bois 2024 - ONF
- Reversement de la TAM 2023 à la CCHC
- Création de tarifs pour les commerçants du samedi matin sur place de l'église
- Location des garages de la MGEN – terrains attenants
- Autorisations spéciales d'absence
- Décision modificative n°1 du budget remontées mécaniques
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme du 3 juillet 2023
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

#### PROGRAMME DE COUPES DE BOIS 2024 - ONF

Le Maire présente les coupes de bois et propose aux élus de retenir l'ensemble des coupes pour l'année 2024 :

- Parcelle 17 pour 3 ha et 247 m<sup>3</sup> de bois à proximité de la télécabine
- Parcelle 2 pour 3 ha et 684 m<sup>3</sup> de bois à proximité de Graydon
- Parcelle 61 pour 3 ha et 112 m<sup>3</sup> de bois sous le Marteau
- Parcelle 67 pour 2 ha et 122 m<sup>3</sup> de bois à Plan de Lesse
- Parcelle 23 pour 1 ha et 82 m<sup>3</sup> de bois à Sagy

Il rappelle qu'il s'agit des forêts soumises, en gestion par l'ONF, et que les coupes seront vendues à des professionnels.

Estelle COUDERT demande si des lots d'affouage sont vendus à des particuliers. André JORDAN répond que les ventes sont réservées aux professionnels, pour des raisons d'assurances et de responsabilités.

Le Maire explique que pour les forêts non soumises, en gestion directe par la Commune, une demande de coupes de bois doit être envoyée à la DDT, Direction Départementale des Territoires, pour

autorisation. Il rappelle que si des professionnels veulent réaliser des coupes, il ne faut pas hésiter à faire une demande à la Mairie.

Les élus votent, à l'unanimité, le programme de coupes de bois complets pour l'année 2024.

### **REVERSEMENT DE LA TAM 2023 A LA CCHC, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS**

Le Maire rappelle aux élus que 10% du produit de la TAM, taxe d'aménagement, de l'année 2022 est reversé à la CCHC en 2023 et que le Conseil Communautaire a décidé d'affecter ces recettes supplémentaires à l'entretien des routes dans le cadre des droits ouverts. Le Maire ajoute que ce reversement n'est plus une obligation depuis la loi de finances 2023 mais une faculté. Le Conseil municipal peut donc disposer à nouveau de cette somme si les élus le souhaitent. Le Maire conclut en précisant que l'ensemble de la TAM versé par Saint Jean d'Aulps à la CCHC est affecté aux droits ouverts de Saint Jean d'Aulps ; la Commune profite donc pleinement de cette recette sans en décider l'affectation.

Sophie COTTET est pour le reversement à la CCHC. Les élus en discutent et décident de ne pas se prononcer pour l'instant. La Commune a un intérêt à conserver cette somme dans l'entretien des routes, compétence de la CCHC. La discussion est reportée à une prochaine séance du conseil.

### **CREATION D'UN TARIF POUR LES COMMERCANTS DU SAMEDI MATIN A LA PLACE DE L'EGLISE**

Le Maire rappelle que la régie du marché a été fermée le 30 décembre 2020, à la demande du Service de Gestion Comptable de Thonon. Ce système de collecte de l'argent est une procédure administrative très lourde et à l'époque, la Commune n'accueillait plus aucun commerçant sur la place de l'église.

Depuis, deux commerçants viennent ponctuellement le samedi matin sur la place de l'église. Le Maire propose donc aux élus de régulariser leur installation, toute occupation du domaine public doit être formalisée et implique une redevance.

Après discussion, les élus proposent, à l'unanimité, le tarif forfaitaire de 1 euro par matinée et autorise le Maire à signer des conventions d'occupation du domaine public, l'idée étant de regrouper plusieurs dates sur la même convention.

### **LOCATION DES GARAGES DE LA MGEN - TERRAIN ATTENANT**

Le Maire confirme aux élus qu'un contrat de location des garages va être signé en l'EPF, établissement public foncier, et M. WEST à compter du 1<sup>er</sup> août 2023. Les travaux devraient durer 5 mois et l'ouverture du magasin de vélo (location, vente, entretien) est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Maire interroge les élus sur l'opportunité ou non de conserver le terrain attenant. Il ajoute que M. WEST a demandé à occuper le terrain et qu'il aura donc à sa charge son entretien. Yves DELALE propose par la suite de vendre les terrains aux propriétaires des chalets du dessus.

Après discussion, les élus, décident, à l'unanimité, d'inclure le terrain dans le contrat de location. Sophie COTTET est contre la location du terrain. Les élus rediscuteront de la vente du terrain lors de la vente des garages.

### **AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE**

Le Maire présente les autorisations spéciales d'absence dont les agents de la Commune peuvent bénéficier dans certains cas : événements familiaux (mariage, décès, maladie), absences liées à la vie



courante (rentrée scolaire, jury d'assise, concours, garde d'enfants malades) et celles liées à une PMA, procréation médicale assistée.

Ces autorisations ont reçu un avis favorable à l'unanimité du Centre de gestion 74 lors de leur réunion du 22 juin dernier.

Le Maire explique que ces autorisations existent dans la fonction publique d'Etat et hospitalière et qu'il appartient au Conseil municipal de les retranscrire pour ces agents appartenant à la fonction publique territoriale.

Après discussion, les élus, votent à l'unanimité, les autorisations spéciales d'absence telles que présentées.

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET REMONTEES MECANIQUES**

Le Maire informe les élus que des ajustements budgétaires sont nécessaires concernant les remboursements d'emprunts de la part de la Commune de Bellevaux et de la SAEM du Roc d'Enfer. Il ajoute qu'une ligne budgétaire pour les Championnats du monde de ski junior doit être créée pour prendre en charge les études d'impact liées aux demandes d'autorisation.

Après présentation des écritures, les élus votent à l'unanimité la DM n° 1 du budget des remontées mécaniques telle que présentée.

### **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME**

La commission s'est réunie le 3 juillet 2023.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	PC07423823B0018	AB 554	UC-N	rouge 45Y
<b>RECU LE</b>	09/06/2023	555-557		blanche
<b>NOM</b>	EL AMRANI			
<b>LIEU</b>	Abbaye			
<b>OBJET</b>	maison de 2 appartements			
<b>NUMERO</b>	MO/PC07423817B0009M01	AH 217	UC	bleue 60A
<b>RECU LE</b>	09/06/2023			
<b>NOM</b>	ATHERTON Nigel			
<b>LIEU</b>	Clos du Pont			
<b>OBJET</b>	murs soutènement, clôture			
<b>NUMERO</b>	PC07423823B0019	D 1765-2271	A-N	bleue 117A
<b>RECU LE</b>	15/06/2023	2272-1764		rouge 77X
<b>NOM</b>	COLLET Noémie			
<b>LIEU</b>	415 route d'Essert la Pierre			
<b>OBJET</b>	Local de surveillance			
<b>NUMERO</b>	MO/PC07423817B0022M01	E 2416-2406		
<b>RECU LE</b>	AT 07423823B0002			
<b>NOM</b>	23/06/2023			
<b>LIEU</b>	SCI TERD'AULPS			
<b>OBJET</b>	Route des Grandes Alpes			
	Modif, changement destination locaux			

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	MO/PC07423818B0028M01	G 1075		
<b>RECU LE</b>	28/06/2023			
<b>NOM</b>	SCI FLEURS DES NEIGES			
<b>LIEU</b>	impasse des Fleurs d'eau			
<b>OBJET</b>	Modif. ouvertures			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	DP 0742823B0028	AI 120	UH	bleues 60A-61A-62B
<b>RECU LE</b>	09/06/2023			
<b>NOM</b>	OWEN David			
<b>LIEU</b>	896 route de la Moussière			
<b>OBJET</b>	Fermeture terrasse			
<b>NUMERO</b>	DP07423823B0029	B 899	UH	bleue 42H
<b>RECU LE</b>	12/06/2023			
<b>NOM</b>	MOLD Amanda			
<b>LIEU</b>	609 route de la Ficle			
<b>OBJET</b>	Changement couleur murs			
<b>NUMERO</b>	DP07423823B0030	G 1111	UT	Bleue 52A
<b>RECU LE</b>	15/06/2023			
<b>NOM</b>	WEBB Grahame			
<b>LIEU</b>	200 chemin des Cîmes			
<b>OBJET</b>	Extension habitation			
<b>NUMERO</b>	DP 07423823B0031	D 1578-1581	A-N	non étudiée
<b>RECU LE</b>	26/06/2023			
<b>NOM</b>	COLLET Marcel			
<b>LIEU</b>	Les Traines			
<b>OBJET</b>	Rûcher			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR	
<b>NUMERO</b>	CU07423823B0072	AC 510	UH	bleue 111F	Avis :
<b>RECU LE</b>	19/06/23				
<b>NOM</b>	FLEURIDAS Gilles				
<b>OBJET</b>	Chemin des Martins				
<b>LIEU</b>	<b>Chalet de 2 logements</b>				
<b>NUMERO</b>	CU07423823B0073	G 876-1058	UT	bleue 52A	
<b>RECU LE</b>	20/06/23	1060-1062			
<b>NOM</b>	NOVALPS	1064-1066			
<b>OBJET</b>	Cu de simple information	1068-1071			
<b>LIEU</b>	110 route de la télécabine				
<b>NUMERO</b>	CU07423823B0074	G 515-517	UT-N-A	Bleue 52A	
<b>RECU LE</b>	20/06/2023	938		rouge 14X	
<b>NOM</b>	NOVALPS				
<b>OBJET</b>	Cu de simple information				
<b>LIEU</b>	La Moussière				
<b>NUMERO</b>	CU07423823B0075	G 515-517	UT-N-A	Bleue 52A	
<b>RECU LE</b>	21/06/2023	938		rouge 14X	
<b>NOM</b>	NOVALPS				
<b>OBJET</b>	Cu de simple information				
<b>LIEU</b>	2860 route de la Moussière				
<b>NUMERO</b>	CU07423823B0076	F 111-119	A-N	non étudiée	
<b>RECU LE</b>	28/06/2023	H 894-917		bleues 48A-52A	
<b>NOM</b>	NOVALPS	923-1097		rouges 71Y-154X	
<b>OBJET</b>	Cu de simple information	191-216			
<b>LIEU</b>	La Valettaz- Les Miaux...	361			
		G 308-309			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	CU07423823B0067	G 1101-1104	UT	bleues
<b>RECU LE</b>	15/06/23			52A-54B
<b>NOM</b>	Me CATHERIN			
<b>OBJET</b>	Cu de simple information			
<b>LIEU</b>	77 chemin des Cîmes			
<b>NUMERO</b>	CU07423823B0068	B 837	UH	bleue 38A
<b>RECU LE</b>	16/06/23			
<b>NOM</b>	Me BERNET			
<b>OBJET</b>	Cu de simple information			
<b>LIEU</b>	Bas Thex			
<b>NUMERO</b>	CU07423823B0069	AI 58-59	UH	Bleue 60A
<b>RECU LE</b>	16/06/2023			
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	Cu de simple information			
<b>LIEU</b>	Saint Jean			
<b>NUMERO</b>	CU07423823B0070	AB 574	UH	bleue 64A
<b>RECU LE</b>	16/06/2023			
<b>NOM</b>	Me DERONT			
<b>OBJET</b>	Cu de simple information			
<b>LIEU</b>	657 route de l'Abbaye			
<b>NUMERO</b>	CU07423823B0071	G 876-1058	UT	Bleue 52A
<b>RECU LE</b>	19/06/2023	1060-1062		
<b>NOM</b>	Me FAVRE	1064-1066		
<b>OBJET</b>	Cu de simple information	1068-1071		
<b>LIEU</b>	110 route de la Télécabine			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU</b>	CU07423823B0077 28/06/23 NOVALPS Cu de simple information Mouilles	H 505	UHpa	bleues 49F-48A
<b>NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU</b>	CU07423823B0078 28/06/23 NOVALPS Cu de simple information Huata Moussièr	H 179 à 182 185-186	N	non étudiée

Estelle COUDERT présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
DP23B27	JUD Aurélien	1904 route de la Valettaz	Clôture, isolation toiture, ouvertures	REFUS 28/06/2023
DP23B28	OWEN David	896 route de la Moussièr	Fermeture terrasse	ACCORD 04/07/2023
DP23B29	MOLD Amanda	609 route de la Ficle	Changement couleur murs	ACCORD 04/07/2023
DP23B30	WEBB Grahame	200 chemin des Cîmes	Extension maison	REFUS 03/07/2023
PC23B06	SCI BLANC MANDIN	1901 route d'Essert la Pierre	Extension chalet + garage	ACCORD 03/07/2023
PC23B07	MARTIN Pierre	Grange Neuve	Maison	ACCORD 05/07/2023
PC23B15	PUECH Thomas	Saint Jean	Construction 2 maisons + 2 carports	REFUS 06/07/2023

## COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

### Mardi 4 juillet : Réunion pour le bulletin municipal

Sylviane COTTET DUMOULIN confirme la 1<sup>ère</sup> réunion pour le bulletin à paraître en fin d'année. Il a été convenu de chercher un graphiste indépendant et de travailler sur 2 thématiques dont les sujets sont à l'étude. Sylviane COTTET DUMOULIN confirme qu'un fascicule qui recense les associations est en préparation pour la rentrée de septembre. Celui-ci sera imprimé et diffusé sur internet et le facebook de la Commune.



## QUESTIONS DIVERSES

### Réunions de quartier

Le Maire confirme la dernière réunion de quartier à la Place de la Moussière. Sur l'ensemble des rencontres, les habitants étaient contents des échanges et demandent à renouveler ces réunions. Le Maire propose de passer à 3 réunions au lieu de 5, en réunissant certains quartiers.

Sophie COTTET et Yves DELALE interrogent le Maire car ils n'ont pas été conviés par mail aux réunions de quartier. Yves DELALE ajoute que certains habitants n'ont pas compris leur absence. Le Maire répond qu'ils peuvent venir aux informations et que la porte de la Mairie est toujours ouverte. Yves DELALE rappelle qu'il est conseiller comme les autres et doit donc recevoir les mails à l'attention des conseillers. Rébecca VERMANT ajoute qu'elle lui a remis le tract en main propre.

### Championnat du Monde de ski Junior 2024

Le Maire confirme aux élus que toutes les demandes d'autorisation ont été faites pour le K par K (étude d'impact) et le permis d'aménager a été déposé. Les appels d'offres sont en cours ; il prévoit une clause de ne pas faire. Le retour des offres est fixé au 4 août, le cabinet CIME accompagnera la Commune dans l'ouverture des plis, une commission d'appel d'offre sera organisée. Le Maire confirme qu'un Conseil municipal sera nécessaire en août pour valider les travaux et le financement, la date n'est pas fixée, elle dépendra du retour des autorisations.

### Location des appartements communaux

Suite aux discussions avec les membres de la Commission « gestion des bâtiments communaux », le Maire confirme le renouvellement de la location de l'appartement de l'école à Pascal LEDRU pour une année supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> août 2023. Il précise que Pascal LEDRU a été informé du non-renouvellement du bail au 1<sup>er</sup> août 2024, en raison des travaux prévus à l'école.

Le Maire confirme également que l'appartement de la Maire va être visité par une famille dont le jeune intègre la classe de seconde au Collège Corbet en e-learning. La location est envisagée pour l'année scolaire 2023/2024.

### Marché de restauration scolaire

Sylviane COTTET DUMOULIN confirme que la Commune n'a reçu qu'un seul pli pour le marché de restauration scolaire. Conception Rêves, notre prestataire actuel, propose une offre de repas pour les 3 années à venir aux prix de 6,20€ TTC. L'augmentation de 30 centimes par repas n'est pas répercutée sur les familles, la Commune prend en charge la différence sur le budget principal.

### Aire de Jeux – Place de la Moussière et city à l'école

Suite aux réunions, Estelle COUDERT présente les jeux et le devis correspondants. Après discussion, il est convenu de retenir les jeux suivants : Slackline, pyramide de corde et jeux sur ressort « abeille » pour la place de la Moussière mais aussi d'enlever un des jeux actuels qui est cassé. Pour le city, devant l'école maternelle, les élus conviennent de d'abord finaliser la place de la Moussière.

### Agence postale communale

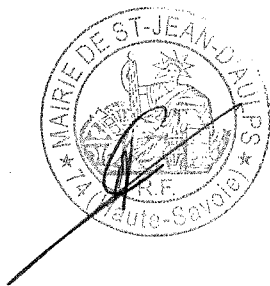
Le Maire informe les élus que Christelle TABERLET sera absente 2 mois à compter de mi-septembre et propose aux élus de passer une annonce pour la remplacer et éviter une fermeture de ce service. Les élus valident le remplacement.

### Multi Pass saison Portes du Soleil

Le Maire confirme que la Commune a adhéré aux multi pass pour les enfants de la Commune de moins de 16 ans. Cette adhésion a été un peu tardive ; elle est bien accueillie par les familles.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal** : la date de la séance du mois d'août sera communiquée ultérieurement.

Le Maire,  
William CHALENÇON



Le Secrétaire de séance,  
Catherine CULLAZ

